



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 mai 2024, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de revoir les affectations industrielle, zone tampon et résidentielle situées à proximité des boulevards Saint-Jean et L.-P.-Normand (2024, chapitre 52);
- Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de revoir les limites des zones IND-3323, ZTP-3327 et RES-3326 situées à proximité des boulevards Saint-Jean et L.-P.-Normand (2024, chapitre 53).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 10 juillet 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante -greffière